



## Séance du Conseil Municipal du 18 JUILLET 2024



### Procès-Verbal de Séance

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit juillet à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Demandolx, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le local habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Baptiste GAGLIO, Maire.

**Date de la convocation :** 1er juillet 2024.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice :** 10

**Nombre de conseillers municipaux présents :** 9

**Présents :** M. GAGLIO Baptiste, M. CHERCHI Denis, Mme SCHMIDT Isabelle, M. DUFLOT Christian, Mme GRAHOVAC Ludivine, M. MAGNETTO Daniel, M. MANGIAPIA Christophe, M. PIERRISNARD Christian, M. LAFON Thierry.  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration :**

**Absents excusés :** Mme CORNET Solange.

**A été nommé secrétaire de séance :** Mme GRAHOVAC Ludivine en application de l'article L.2121-15 du CGCT.



## **1. Secrétariat de séance, pouvoir(s) et Signature de la feuille d'émargement**

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance ainsi que la parole. Il propose de désigner Madame GRAHOVAC Ludivine comme secrétaire de séance.

Madame GRAHOVAC Ludivine est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire dénombre 9 conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice et constate que le quorum posé par les articles L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint.

## **2. Ordre du jour de la séance du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal :

☞ Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2024.

☞ Délibération N°1 / 2024-027 : Acquisition des terrains SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural).

☞ Délibération N°2 / 2024-028 : Mission d'instrumentation et de suivi topographique du Pont du Paoutas – Tranche optionnelle – Modification – Prolongation sur 24 mois.

☞ Informations diverses.

☞ Questions diverses.

## **3. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2024**

Le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal du 20 juin 2024. En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

## **4. Délibération N°1/2024-027 : Acquisition des terrains SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) met en vente des terrains qu'elle possède sur la Commune de Demandolx.

Il informe le Conseil Municipal qu'il serait intéressant d'acquérir ces terrains.  
Le prix d'acquisition de ces parcelles est estimé à la somme de MILLE QUATRE VINGT DIX SEPT EUROS (1 097.00 €) qui se décompose comme suit :

- Prix principal H.T. : 581.00 €,
- Frais d'intervention SAFER (dont répercussion des frais d'acquisition) : 516.00 €,

Il rappelle que les frais de notaires concernant l'acquisition de ces parcelles seront également pris en charge par la commune.

En conséquence, il propose au Conseil Municipal de bien vouloir acquérir les parcelles suivantes pour une surface totale de 1 hectare 23 ares 20 centiares :

Lieu-dit	Section	N°	Surface
Les Hautes -Traverses	B	264	79 a 60 ca
Les Hautes - Traverses	B	267	38 a 30 ca
Paoutas	C	1939	1 a 22 ca
Paoutas	C	1941	4 a 08 ca

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **considérant** l'intérêt d'acquérir la totalité de ces parcelles,
- **décide** l'achat des parcelles de terrain cadastrées ci-dessus pour un montant total de MILLE QUATRE VINGT DIX SEPT EUROS (1 097.00 €) qui se décompose comme suit :

↳ Prix principal H.T. : 581.00 €,

↳ Frais d'intervention SAFER (dont répercussion des frais d'acquisition) : 516.00 €

pour une superficie totale de 1 hectare 23 ares 20 centiares.

- **dit** que les frais d'acte seront à la charge de la Commune,
- **autorise** Monsieur le Maire ou cas d'empêchement l'un des adjoints à signer toutes documents permettant l'acquisition de ces parcelles auprès de la SAFER.



Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire €	Totaux € H.T.
Plus-value pour la prolongation du suivi topographique pour 12 mois supplémentaires	u	12	1 200.00 €	14 400.00 €
Plus-value pour la prolongation de l'instrumentation des ouvertures de joints par capteurs de déplacements pour 12 mois supplémentaires	u	12	130.00 €	1 560.00 €
Plus-value pour la prolongation de l'instrumentation par capteurs de température pour 12 mois supplémentaires, y compris les deux stations météorologiques	u	12	130.00 €	1 560.00 €
Plus-value pour la prolongation du maintien de la centrale d'acquisition (y compris alimentation, câblage) pour 12 mois supplémentaires	u	12	190.00 €	2 280.00 €
Plus-value pour la surveillance et alerte pour 12 mois supplémentaires (rapport mensuel, maintenance)	u	12	700.00 €	8 400.00 €
Total en H.T.				28 200.00 €
TVA 20%				5 640.00 €
TOTAL TTC				33 840.00 €

Après consultation de la Société DIADES-Groupe SETEC et de la Société BOAS concernant la mise en œuvre de la tranche optionnelle pour assurer la surveillance du pont du Paoutas, il a été décidé d'alléger le dispositif de surveillance prévue dans la tranche optionnelle mais de le prolonger à 24 mois au lieu des 12 mois prévus, de la manière suivante :

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire €	Totaux € H.T.
Plus-value pour la prolongation du suivi topographique pour 24 mois supplémentaires, relevé à prévoir tous les 6 mois	u	4	1 200.00 €	4 800.00 €
Plus-value pour la prolongation de l'instrumentation des ouvertures de joints par capteurs de déplacements pour 24 mois supplémentaires	u	24	130.00 €	3 120.00 €
Plus-value pour la prolongation de l'instrumentation par capteurs de température pour 24 mois supplémentaires, y compris les deux stations météorologiques	u	24	130.00 €	3 120.00 €
Plus-value pour la prolongation du maintien de la centrale d'acquisition (y compris alimentation, câblage) pour 24 mois supplémentaires	u	24	190.00 €	4 560.00 €
Plus-value pour la surveillance et alerte pour 24 mois supplémentaires comprenant la rédaction de 4 rapports de transmission de données et une maintenance légère du dispositif (hors moyen d'accès)	u	24	300.00 €	7 200.00 €
Total en H.T.				22 800.00 €
TVA 20%				4 560.00 €
TOTAL TTC				27 360.00 €

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **valide** la modification de la tranche optionnelle telle que définie ci-dessus pour un montant de VINGT DEUX MILLE HUIT CENT EUROS H.T. (22 800.00 € H.T.) soit VINGT SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE EUROS T.T.C. (27 360.00 € T.T.C),
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette modification.

Détail des votes du scrutin						
Membres du Conseil Municipal	Présent	Absent	Pouvoir à	Vote contre	Vote pour	Abstention
Baptiste GAGLIO	X				X	
Solange CORNET		X				
Christian DUFLOT	X				X	
Denis CHERCHI	X				X	
Ludivine GRAHOVAC	X				X	
Thierry LAFON	X				X	
Daniel MAGNETTO	X				X	
Christophe MANGIAPIA	X				X	
Christian PIERRISNARD	X				X	
Isabelle SCHMIDT	X				X	
<b>TOTAL</b>				0	9	0
<p>Sens du vote :                      Adoption <input checked="" type="checkbox"/>                      Rejet : <input type="checkbox"/></p> <p>Unanimité <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Majorité <input type="checkbox"/>                      Nombre de voix pour : 9                      Nombre de voix contre : 0</p>						

## 6. Informations diverses

Sans objet.

## 7. Questions diverses

Sans objet.

## Signature du registre des délibérations de la séance

Monsieur le Maire invite la secrétaire de séance, Madame GRAHOVAC Ludivine, à signer le registre des délibérations qui ont été prises lors de la séance du 18 juillet 2024.

**La séance est levée à 19 H 00.**

**Baptiste GAGLIO**  
**Maire de Demandolx**



**Ludivine GRAHOVAC**  
**La secrétaire de Séance**

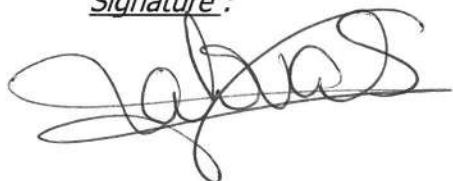


## Liste des délibérations adoptées lors de la séance du 18 juillet 2024

Numéro	Objet	Vote
1. N°2024-027	Acquisitions des terrains SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural	Approuvée à l'unanimité
2. N°2024-028	Mission d'instrumentation et de suivi topographique du Pont du Paoutas – Tranche conditionnelle – Modification – Prolongation sur 24 mois	Approuvée à l'unanimité

La secrétaire de séance  
Ludivine GRAHOVAC

Signature :



Le Président de séance  
Baptiste GAGLIO

Signature :

